



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU FINISTERE

PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Baie de Goulven – Dunes de Keremma Réunion du 6 septembre 2011

En ouvrant la séance, M. Chiaro, sous-préfet de Morlaix, rappelle que la composition du comité de pilotage a été modifiée par arrêté du 20 juillet 2011 pour prendre en compte la demande de l'association « Vivons la Baie » et la réforme de l'aménagement du territoire.

1) Rappel synthétique du diagnostic, des enjeux et des objectifs de gestion

M. Daviau présente le diagnostic, les enjeux et les objectifs de gestion des sites à l'aide d'un diaporama téléchargeable sur le site de la Maison des Dunes :

<http://www.maisondesdunes.org/images/mission/natura/COPIL%206%20septembre%202011.pdf>

2) présentation des mesures de gestion

M. Daviau présente ensuite les mesures de gestion arrêtées au projet de document d'objectifs (cf. diaporama). A l'issue de la présentation, M. Chiaro ouvre le débat en soulignant que le projet de document d'objectifs fait ressortir le travail d'analyse qui a été mené en amont pour arrêter les propositions de mesures dont certaines sont déjà en cours avec l'adhésion des partenaires concernés.

M. Lancien s'étonne que des mesures soient envisagées pour des espèces d'oiseaux qui ne figurent pas dans la liste arrêtée lors du classement du site en Natura 2000. Il estime que les mesures de gestion proposées et les zones de quiétude à mettre en place relèvent plus d'une démarche de réserve naturelle que de Natura 2000. En réponse, M. Chiaro indique que le diagnostic réalisé en amont a effectivement permis de recenser d'autres espèces qui ne figurent pas dans la liste publiée il y a dix ans. Il rappelle que le dispositif est par nature évolutif et que, par exemple, certaines mesures n'auront probablement plus d'intérêt dans quelques années alors que de nouvelles mesures seront à envisager pour prendre en compte de nouvelles espèces et de nouvelles activités. Il cite l'exemple du kitesurf qui n'existait pas lors de la désignation des sites. La démarche Natura 2000 n'est pas figée dans le temps et le travail réalisé devra être poursuivi.

M. Le Gall indique que le diagnostic ne mentionne que 5 pêcheurs alors que des bateaux extérieurs à la zone viennent y travailler. Il ajoute qu'une cartographie des zones de pêche est en cours sur les données 2010 et 2011 et que les résultats de cette étude seront disponibles fin 2011. Il souhaite que les résultats soient inclus dans le document d'objectifs. M. Laisné rappelle que tous les bateaux immatriculés ont la possibilité de travailler dans la zone des navires de pêche. Il précise que le document d'objectifs n'a pas pour objet de réglementer les accès aux zones de pêche et que si des risques pour les oiseaux étaient constatés, des mesures réglementaires seraient alors prises.

M. Rousseau est favorable à la restauration de la dune grise, aujourd'hui en friche, et pose le problème des nouvelles espèces sans intérêt qui colonisent le site (troènes, saules...). Il fait part de son inquiétude sur les difficultés à mettre en œuvre les mesures, notamment sur les propriétés privées, et souligne que le document d'objectifs fait insuffisamment ressortir l'objectif final sur la dune grise.

Sur ce point, M. Daviau rappelle l'objectif de réouverture des milieux, notamment dans les dépressions humides enfrichées, même si les mesures ne sont pas détaillées. Il précise que faute d'être incluses dans le périmètre du site, les propriétés privées ne pourront faire l'objet d'interventions dans le cadre de Natura 2000. M. Chiaro ajoute que les animateurs du document d'objectifs devront réaliser un gros travail de mise en œuvre des mesures, incitatives et coercitives, notamment en liaison avec les associations pour ce qui concerne les propriétés privées. La sensibilisation et la pédagogie devront être les principales méthodes d'action, notamment au moyen de rencontres et par la signature de chartes. Pour sa part, indiquant que des mesures réglementaires ne seraient pas à exclure, M. Laisné souligne qu'elles ne devront intervenir qu'en dernier ressort et être d'abord expliquées pour être bien appliquées.

M. Ollivier, maire de Goulven, rappelle la problématique de l'ensablement de la baie depuis ces cinq dernières années. Les deux agriculteurs qui exploitent près de la rivière de la Flèche estiment que l'eau s'écoule de plus en plus mal. Il souhaite que l'on étudie les raisons de l'ensablement en indiquant que le président de la communauté de communes de la Baie du Kernic a saisi de cette affaire le syndicat mixte des eaux du Bas Léon. M. Chiaro fait remarquer l'intérêt de mener un travail en commun entre le SAGE et Natura 2000 sur cette question et que c'est en ce sens d'ailleurs que le préfet du Finistère a répondu à M. Le Guen qui l'avait saisi récemment de cette question.

Sur la régularisation des mouillages, M. Laisné indique que toute demande de création de zones de mouillages collectifs nécessite une étude d'évaluation des incidences Natura 2000. La délégation à la mer et au littoral (DML) est en charge de l'instruction des dossiers. Il ajoute que cette évaluation des incidences Natura 2000 sera également nécessaire pour toute manifestation nautique organisée sur le site, soulignant que l'importance de l'étude dépend de l'importance de la manifestation.

3) validation du document d'objectifs

Faute de quorum pour procéder à la validation du document d'objectifs, M. Chiaro et M. Laisné proposent de procéder prochainement à une consultation écrite des membres, pour éviter un nouveau déplacement. Cette proposition ne rencontre pas d'opposition (le courrier de consultation est joint au compte-rendu).

4) choix d'un opérateur pour l'animation

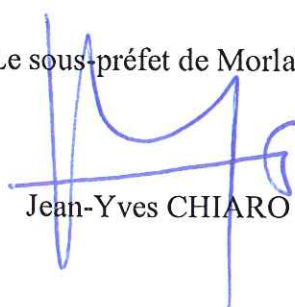
M. Chiaro lance un appel à candidature pour assurer la mission d'opérateur pour l'animation du document d'objectifs.

La communauté de communes de la Baie du Kernic se porte candidate pour poursuivre le travail initié.

M. Chiaro précise qu'un arrêté préfectoral entérinera les décisions du comité de pilotage, après validation du document d'objectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Chiaro et M. Laisné remercient les participants et lèvent la séance.

Le sous-préfet de Morlaix,



Jean-Yves CHIARO

L'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique



Loïc LAISNÉ